



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230609-09062023DELIB04-DE

S²LOW

N°2023 / 53

Séance du 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 19
Absents excusés : 07
Procurations : 06
Absents : 01
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GOLINVAL Philippe, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISSETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. CARREZ Olivier donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. GARY Nicolas donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme HOCQUAUX Farida donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme CABAREZ Nathalie donne pouvoir à M. DE NOYETTE Philippe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, Mme HOCQUAUX Farida, M. WALLERAND Jérémy

Etai(ent) absent(s) :

Mme DENIS Séverine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
31 mai 2023

OBJET : Avenant à la convention signée avec Valenciennes Métropole pour la mise à disposition d'espaces techniques au Data Center d'Anzin

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

Affichage le :

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO

Par délibération du 9 Juin 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'une convention de mise à disposition d'espaces techniques au Data Center d'Anzin et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Le besoin de la collectivité pour l'accueil de son serveur informatique étant de 6 espaces dénommés U, la location était consentie pour un montant mensuel H.T. de 163,80 €, soit 27,30 € H.T. le U.

Suite à l'augmentation du tarif unitaire H.T. de la location d'unité par le CIV depuis du 1^{er} mars 2023, Valenciennes Métropole a transmis un avenant n°1 au contrat pour signature. Cet avenant modifie les conditions tarifaires, en portant le loyer mensuel forfaitaire d'un U à 30,10 € H.T., soit un loyer total mensuel de 180,60 € H.T. Les autres dispositions sont inchangées.

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)
le conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au contrat avec effet au 1^{er} Mars 2023 et autorise Monsieur le Maire à le signer.



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 09 juin 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL